

Procès-verbal du conseil municipal du **lundi 10 juin 2024**

Etaient présents :

Marie-Christelle BOUCHERY, Myriam LIXON, Monique GRATALOUP, Pascal WIERZBICKI, Nadine WIERZBICKI, Christine AUDE, Sophie LATROMPETTE, Jocelyne CONSTANTIN, Florent GIBAUT, Cyril CHAT, Marie-Reine MASSON.

Les pouvoirs :

Patrice VIAUD à Florent GIBAUT, Aurélie THUAULT à Myriam LIXON, François PETORIN à Pascal WIERZBICKI, Lucie BERTHELOT à Marie-Christelle BOUCHERY.

Etaient excusés :

Jean-Marie BERTAU.

Etaient absents :

Cédric MOREAU, Fabrice GIRARDEAU, Patrick BOUCHER.

Secrétaire de mairie : Michaël RENAUDEAU

Secrétaire de séance : Nadine WIERZBICKI

Début de séance 20 h 02

1 - Approbation du PV du CM du 6 mai 2024 :

- MCB : pour rappel il y avait :

l'élection d'un Maire délégué de Thorigny sur le Mignon, l'élection d'un adjoint au Maire, le renouvellement de l'adhésion au Service Mobilité et Évolution Professionnelle du Centre de Gestion, le dispositif Argent de Poche 2024. l'avenant n°3 à la Convention d'Adhésion au service intérim du Centre de Gestion, la modification du tableau des effectifs, l'annulation de l'adoption du Budget Primitif Annexe du Centre de Loisirs, la mutualisation d'un broyeur, la révision des tarifs de la restauration scolaire, des locations des salles, des concessions des cimetières. Les approbations des plans de financement : l'acquisition d'un logiciel de gestion des services périscolaires, l'acquisition de rayonnages métalliques, l'acquisition d'un système de sécurité électronique et réfection du sol des ateliers communaux. Ensuite il y avait l'attribution

de parcelles agricoles en location et enfin le renouvellement de la convention de partenariat SIGIL, partenaire SIGIL. Voilà tout ce qui était présent.

Alors des remarques ! Déjà Marie-Reine m'a fait savoir que ce n'était pas vendredi 6 mais lundi 6 en terme de date et l'autre point, c'était la réponse sur les tarifs de la restauration scolaire et on avait parlé du fond social, qu'il n'y avait pas la réponse...

- MRM : que vous aviez formulée.

- MCB : donc il faudra reprendre, car je n'ai pas eu le temps de tout voir.

- MRM : vous avez dit regarder.

- MCB : après c'est ce que j'expliquais hier, on fait à la demande.

- NW : ça parle bien du fond social dans le résumé ?

- MRM : non, pour moi, je n'ai pas la réponse à ma question.

- NW : il y a un problème, c'est que vous avez des petites voix...

- MRM : non c'est bon, c'est Mme BOUCHERY qui n'a pas répondu.

- NW : parce que des fois je n'entends pas toutes les questions quand je réécoute et en plus j'ai des petites oreilles qui ne fonctionnent plus très bien. Ce n'est pas toujours évident, surtout si tout le monde parle en même temps.

- MCB : c'était les 2 remarques ?

- MRM : oui.

- MCB : est-ce qu'il y avait d'autres remarques par rapport à ce compte-rendu ? Bon, on peut le passer au vote ?

- MRM : comment ça se passe ? C'est-à-dire que là, à partir du moment que c'est voté, c'est comme si c'était acté, ce sera réédicté comme ça ou réenvoyé, ou...

- MCB : on va le noter au prochain PV, pour moi c'est comme ça.

- MR : oui, c'est ça. Il y aura une rectification sur le compte-rendu du prochain conseil.

- MRM : il faut le voter quand même, là ?

- MR : là, il n'est pas approuvé.

- MCB : là, il n'y est pas, il est écrit, on ne peut pas le rajouter à celui-ci.

- MRM : oui, oui..

- MCB : étant donné qu'il est fini et qu'on le propose, on note les annotations complémentaires, qu'il faudra qu'on rapporte sur le prochain PV, en mettant quand on dit que le PV a été validé à tant de voix et puis on rajoutera les petites remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- MRM : moi. il faut être cohérent, parce que sinon...

- MCB : oui, d'accord

Contre :

Abstention : 1

Pour : 14

2 - Mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat :

- MG : la prime du pouvoir d'achat c'est un sujet qui a déjà été abordé dans CM du 15 janvier. On en avait parlé, on avait parlé des quotas et des règles de définition de cette prime de pouvoir d'achat. Donc dans la note de présentation l'article 12 vous allez trouver plein de choses dans les décrets, suite à cela et après examen de la grille de répartition, qui était au départ une prime de 800 € demandé par l'état par rapport aux rémunérations brutes et aux exigences réglementaires. Les exigences réglementaires c'étaient :

- avoir été nommé, recruté par l'employeur public territorial à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023.

- être employé rémunéré par un employeur public territorial jusqu'au 30 juin 2023.

- avoir effectivement perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Pour donner une suite à tout cela, il y a eu une commission finance qui s'est réunie le 25 avril et qui a examiné la grille de répartition suivant certains taux. On avait choisi 3 taux : 40 %, 50 % de la rémunération et 70 %. Ceci a été présenté avec un taux de 40 % au Centre de Gestion 79, puisque nous avons besoin de la validation du comité technique. La délibération va porter sur : instaurer la prime selon le nouveau code perçu par les agents publics éligibles sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, ça concerne 7 personnes et son versement s'effectuera avant le 30 juin 2024, c'est la raison pour laquelle on ne peut pas différer la validation. C'est important que ce soit fait aujourd'hui. Avec un versement global pour le 7 agents d'environ pas tout à fait 2 000 €. Ensuite, d'affecter les crédits correspondants, ils étaient prévus de toute façon et inscrits au budget pour permettre le versement de cette prime. Si vous voulez plus d'informations je pourrais vous en fournir par mail, tout en sachant que je ne vous donnerais pas ni de nom, ni de quoi que ce soit d'autre.

- MCB : pour répondre aux questions que Marie-Reine m'a posé dans le week-end, la date de conseil de ce soir a été finalement faite par rapport à ce sujet.

- MRM : d'accord.

- MCB : parce que le 26 mai, la prime du pouvoir d'achat, s'était discutée au Centre de Gestion, a été validée par le comité.

- MRM : le 26 mai ?

- MCB : oui, le 26 mai. Le 31 mai on a eu la validité par le centre de gestion et on a jusqu'à fin juin pour la réglée à l'agent. Sachant que techniquement, les salaires doivent être versés au Centre Général de Comptable au plus tard le 15 du mois. Donc, c'est pour cela que l'on a fait ce conseil, un peu obligatoire, parce que l'on est contraint par des timings.

- MG : je vous demande de vous positionner par rapport au versement de cette prime qui a été validée par le comité technique et qui devrait être versée à nos agents pour la fin du mois et qui représente 40 % de la prime par rapport à la rémunération.

Contre :

Abstention :

Pour : 15

3 - Modification du RIFSEEP (IFSE et CIA) :

- MG : je vous ai fait un petit résumé parce que je ne sais pas si tout le monde sait ce que c'est le RIFSEEP ? Le RIFSEEP c'est le régime indemnitaire de la fonction publique, c'est une grille de rémunération. Le RIFSEEP comprend une indemnité des fonctions, de sujétions et d'expertise, c'est-à-dire ça s'appelle l'IFSE, c'est un bloc et un complément indemnitaire annuel, c'est le CIA. Tout ça tient compte, le CIA surtout de l'engagement professionnel de la personne, de l'agent, des résultats, des compétences. L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP, elle est versée mensuellement et elle tend à valoriser l'exercice des fonctions, c'est la grille de rémunération, fixée à la rédaction du contrat de l'agent, exemple notamment et récemment à VDM, on a un agent qui est passé agent de maîtrise, responsable technique et puis on a embauché Mickaël, secrétaire rédacteur. Tout ça doit passer également en comité technique, donc au 28 mai, on a fait passer les nouvelles grilles de RIFSEEP et sur la partie CIA, on avait un CIA au minima c'est-à-dire 150 €. Le CIA correspond à une prime aux objectifs, c'est un complément indemnitaire pour les agents, il est étudié notamment par les autorités territoriales lors de l'entretien professionnel annuel. En fonction de ce qui va découler de cet entretien, on pourra ou pas, décider d'un montant du CIA pour l'agent. Ce CIA correspond pour les entreprises normales à la prime aux objectifs, pour les agents territoriaux c'est un peu la même chose. Ça reste un complément indemnitaire, il est notamment étudié par l'autorité territoriale lors de l'entretien annuel. Nous avons demandé une revalorisation de ce montant, qui était assez bas, 150 € et à VDM la demande consiste à augmenter carrément ce montant à 500 €, ce qui devrait permettre l'attribution de primes au mérite. On se retrouve un peu coincé avec nos 150 €. Cette attribution individuelle du CIA sera forcément gérée par l'autorité territoriale lors de l'entretien et fait l'objet d'un arrêté individuel par agent.

- MCB : à savoir que l'IFSE c'est une indemnité qui est versée mensuellement et le CIA c'est annuel.

- JC : c'est ce que j'allais poser comme question.

- MCB : le CIA c'était un montant de 150 €, point ! Là l'idée, c'est de dire, on va jusqu'à 500 € maximum, selon l'entretien, selon ce que l'agent aura donné sur son année ou obtiendra ses objectifs, ça permet d'augmenter un peu plus que de s'arrêter à 150 €.

- FG : ça veut dire que l'on n'est pas obligé de la versée ?

- MCB : non. il y a des agents qui n'en n'ont pas, on peut réduire.

- MG : c'est la part modulable en fait du salaire annuel.
- FG : ils ont leur salaire et ça c'est en plus ?
- MG : le bloc qui sert de support c'est IFSE, ça dépend d'une grille. de tout façon quand on veut le modifier, il faut faire une demande au comité technique, c'est incontournable.
- MCB : dans le bulletin de salaire, tu as le salaire, IFSE.
- MRM : comment ça se déroule ces entretiens là ? C'est géré par vous ou par le centre de gestion ?
- MG : non, c'est géré par la commune.
- MCB : le chef de service qui va faire son service, et dans le cas où il n'y a pas de chef de service, je dirai par exemple le cuisinier, ce sera la hiérarchie, ce sera ou Monique à l'occasion ou moi.
- MG : et ce vers quoi on tendait aussi, rendre un petit peu le secrétaire principal, incontournable là-dedans, parce que quelque part ces entretiens annuels c'est vraiment quelque chose de particulier, on va faire ça pendant le temps de notre mandat, mais après il y a un après. Donc les entretiens annuels professionnels faut aussi que le secrétaire principal puisse prendre le relais le temps que les gens adhèrent au système.
- JC : il y a bien un compte-rendu qui est écrit ?
- MG : bien sûr, il y a un compte-rendu. L'entretien ça se passe comment : l'entretien est déterminé par date en fin d'année, en général en novembre, on veut que les agents aient un rétroplanning, ils savent qu'ils viennent, on leur communique en amont leur fiche d'emploi et le document entretien, dont ils peuvent prendre connaissance et déjà commencer à noter s'ils ont des trucs à te dire ou à faire ou à voir. Ensuite, ils sont reçus par les gens qui font les entretiens. Ça peut être moi, ça peut être Marie-Christelle, le hiérarchique, d'ailleurs c'est ce que je demande, c'est que ce soit le hiérarchique parce que c'est lui qui connaît mieux le travail de ceux de son équipe. Après, on fait un compte-rendu de cet entretien et puis cet entretien est classé dans le dossier de la personne.
- MCB : il est signé par moi, il est signé par l'agent, il est revenu.
- MG : il est annexé au dossier du personnel.
- JC : nous on les fait à 2 au centre et il y a un administrateur.
- MG : c'est mieux de toute façon d'avoir 2 personnes.
- MCB : oui, mais il ne faut pas être plus.
- MG : Marie-Reine ?
- MRM: oui, c'est tout bon.
- MG : est-ce que vous avez d'autres questions ?
- MCB : du coup dans le tableau, Marie-Reine tu retrouves les postes.

- MG : oui, il y a tout un complément d'informations.

Contre :

Abstention :

Pour : 15

4 - Autorisations d'absence pour événements familiaux :

- MG : il est à noter que conformément au code de la fonction publique, ce sont les collectivités territoriales qui définissent, après avis du comité technique du CDG, la liste des événements ouvrant droit aux autorisations d'absence. On ne parle pas de congés, ce sont les autorisations d'absence, n'entrant pas en compte non plus dans le cadre des congés annuels. L'octroi de ces autorisations d'absence n'est pas récupérable. En référence au passage du règlement intérieur en septembre 2023, qui a été retoqué par le comité technique du CDG 79 au motif de l'annexe 10 du chapitre des congés - autorisations d'absence n'avait pas été validées précédemment par les mandatures qui nous ont précédées, ni par un avis non plus du comité technique du CDG, il est urgent de prendre une délibération. Pour le moment, on en est au stade où les autorisations d'absence ne sont pas validées, en référence au passage de ce règlement intérieur en septembre 2023, retoqué au motif que l'annexe 10 n'est pas valable, il faut ajouter en plus un motif supplémentaire d'absence qui concerne le décès d'un enfant de 25 ans et plus, cette ligne là vous allez la trouver dans le tableau où vous avez les différents motifs d'absence, cette ligne là n'existait pas, elle donne droit à 12 jours.
- JC : dans toutes les conventions collectives, ce n'est pas une nouveauté.
- MG : éventuellement si vous avez d'autres questions, je suis prête à demander des éclaircissements là-dessus, il ne faut pas hésiter à me poser des questions. Envoyez-les-moi et je vous donnerais les bons renseignements.

Contre :

Abstention :

Pour : 15

5 - Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet :

- MG : cet agent fonctionnait sur 28 heures. 20 heures au service de la commune, en tant qu'agent d'entretien et 8 heures par semaine pour une entreprise de nettoyage. La personne était payée pour une part par la commune et pour l'autre part par l'entreprise et cette part de l'entreprise, la commune la rétrocédait. Depuis, le temps de travail de la personne a augmenté, la personne qu'elle remplace était déjà sur un 30 heures et on s'aperçoit qu'elle a besoin d'un 30 heures par semaine. Donc, on réévalue son temps de travail, elle est obligée de démissionner de l'entreprise dans laquelle elle était, qui nous a posé quelques petits problèmes quand même et on s'est aperçu qu'en plus que ça nous coûtait très cher, ces 8 heures par semaine. Il valait mieux prendre les 30 heures pour l'agent chez nous. Après un calcul on s'est aperçu que c'était plus normal et moins cher de traiter le salaire de la personne et ça lui apporte d'autres avantages, sur la retraite, sur les points de mutuelle, sur les caisses complémentaires.

Contre :

Abstention :

Pour : 15

6 - Révision des commissions communales :

- MCB : on avait déjà revu les commissions communales à l'arrivée de Marie-Reine. Vous avez le tableau annexé à la fin du document. Là, en fait c'est suite à la démission de Patrice VIAUD du poste de 1^{er} adjoint au maire, il faut que l'on revoit les commissions. Donc, Patrice était référent de la commission "finance" et il était référent de la commission "vivre ensemble". Ce qui est proposé, c'est que la commission "finance" ait pour référente Sophie et le référent "vivre ensemble" Florent. Donc, Florent a dans ses compétences les associations et Sophie est toujours dans les commissions "finances".
- MG : environnement et randonnées.
- MCB : c'est uniquement les 2 modifications qui sont portées, sinon tout le reste n'a pas été modifié.

Contre :

Abstention :

Pour : 15

7 - Instauration du permis de démolir :

- MCB : suite à la délibération du 12 février 2024, qui a approuvé le projet de PLUI de la CAN, le permis de démolir devient obligatoire dans les secteurs protégés, c'est à dire "monuments historiques" et dans les "sites patrimoniaux remarquables", mais nous on est plutôt concernés par les monuments historiques à Olbreuse et précédemment sur Usseau le permis de démolir existait, pas sur Prieires, ni sur Thorigny, mais Usseau avait cette obligation. Donc là, on est obligé de le maintenir sur le périmètre du monument historique et après on peut faire le choix de rester que sur ce périmètre-là ou l'élargir à toute la commune de VDM. A savoir qu'il y a quand même des types de démolitions qui sont dispenser de demande de démolition, mais moi je trouve que c'est plus pertinent de le mettre sur toute la commune, déjà dans le principe, pourquoi plus les uns que les autres, en plus ça permet de suivre le projet ou pas, on peut démolir et puis ne rien faire, mais on peut démolir et avoir un projet derrière, donc ça peut permettre d'accompagner dès le début un pétitionnaire qui voudrait mener son projet à bien et c'est plus facile de se dire : il dépose une démolition, on sait pourquoi il le fait, l'orienter vers un permis de construire s'il a besoin, déclaration de travaux pour son projet. En même temps, ça nous est utile parce que la taxe d'aménagement maintenant n'est plus comptabilisée comme autrefois et du coup ça peut nous permettre d'avoir certains repères sur certaines actions. Ce que je vous propose c'est d'instaurer ce permis de démolir sur tout le périmètre de VDM.
- MRM : je ne vois pas en quoi c'est justifié sur les zones non patrimoniales.
- MCB : hors périmètre des monuments historiques ?
- MRM : oui.

- MCB : c'est vraiment pour dire que ce dépôt nous permet, nous, de voir ce qui se passe sur le territoire.
- MRM : c'est juste que ça va rajouter des démarches pour les gens qui veulent faire des choses.
- MCB : permis de démolir ce n'est pas ce qui est le plus compliqué.
- MRM : oui, n'empêche qu'il faut quand même le faire.
- MCB : oui, mais après ça permet pour certains, ils vont nous dire "nos pierres ont ne sait pas quoi en faire" ! Ça évite de les retrouver au bout d'un champs parce que ...
- NW : et puis tout le monde est pareil.
- MCB : après c'est votre avis. l'idée c'est de le mettre pour tout le monde. Usseau avait cette habitude et savait qu'il y avait un permis de démolir, nous sur Priaires et Thorigny ça n'existait pas.
- MG : c'est étendre le système à toute la commune.
- MCB : c'est étendre le système et c'est surtout quand même pour visualiser le fait qu'il y a une maison qui soit démolie, voir ce qu'il y a derrière. Est-ce que ça nous est demandé dans les documents d'urbanisme sur la plate-forme, la démolition ?
- MR : dans le cadre d'un permis de construire, la démolition est incluse dans le dossier. C'est-à-dire que s'il y a démolition, il y a une partie du permis qui va correspondre à ça.
- FG : Olbreuse ne pourra pas passer autrement ?
- MCB : Olbreuse est séparée, il y a 2 périmètres. Avant il était couvert sur toute sa totalité, maintenant ce n'est plus le cas. Une partie d'Olbreuse est aux monuments historiques et l'autre pas.
- FG : mais tu auras une portion qui ne pourra pas faire autrement ?
- MCB : oui, il y a une portion qui ne peut pas faire autrement.
- FG : ceux là ne pourront pas faire autrement, ils sont obligés, alors pourquoi faire plus que les autres ?
- MG : il y en a certains qui ne comprendrais pas.
- MCB : après on peut sectoriser aussi en disant c'est tout Olbreuse et pas les autres.
- FG : oui, mais on est une commune. OK, on a mis 3 communes ensemble, c'est même tarif pour tout le monde, ça c'est mon avis !
- CC : il y a des préconisations de la CAN là-dessus ou pas ? Est-ce qu'ils incitent à le mettre en place ?
- MCB : non, ça reste au choix des communes. Il y a des démolitions qui sont dispensées, ce sont des démolitions de construction soumises à des protections secret-défense. Là, autant dire que l'on ne serait pas au courant, les démolitions effectuées en application du code de la

construction, menace en ruine, ça c'est normal, il y a une procédure qui entoure le péril, les démolitions effectuées en application d'une décision de justice, là, aussi il y a une procédure, les démolitions de bâtiments frappés de servitude, les démolitions de lignes électriques et de canalisations, il y a forcément une DICT, les démolitions de constructions réalisées dans le cadre d'une opération qualifiée d'opération sensible, intéressant la défense nationale, ce sont des dispenses qui sont très, très particulières.

- CA : ça évitera de se poser la question, quel secteur ?

- MCB : en termes de secrétariat, on sait que tout le monde à besoin. Déjà : les monuments historiques, en zones inondables, les zones archéos, les zones biotopes, tout ça, je veux bien croire que l'informatique peut tout apporter, mais c'est plus simple d'avoir un même effet unique sur la commune.

Contre : 1 Abstention : Pour : 14

8 - Centre Socioculturel du Pays Mauzéen : convention 2024 :

- MCB : Centre Socioculturel, Jocelyne je vais devoir te demander de sortir.

Jocelyne CONSTANTIN quitte la salle du conseil.

- MCB : il s'agit de conventions. Nous avons 2 conventions. Ce sont des conventions qu'on revoit tous les ans. Ça concerne 2 renouvellements de conventions, donc quelque chose qui est appelé tous les ans, une qui concerne le RAM, donc ça c'est le réseau de relais de petite enfance et l'autre la contribution au financement structurel du Centre Socioculturel. Pour le RAM, ça aide à financer et qui est appuyée par Mme FOURNIER au niveau du Centre Socio et qui accompagne à la fois les parents comme à la fois les assistantes maternelles dans leur démarches administratives, ça peut être des litiges, comme ça peut être des contrats, c'est un financement du poste de l'agent qui traite ça et la partie financement structurel, le Centre Socioculturel bien qu'il soit sur la ville de Mauzé, n'est pas supporté que par le budget de la ville de Mauzé, donc nous on apporte une contribution, comme toutes les communes adhérentes et c'est au nombre d'habitants. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

- MG : on vous a mis les montants.

- CA : c'est les montants pour chaque contrat ?

- MCB : oui, il y a une petite augmentation pour la petite enfance, l'année dernière c'était 1 570,14 € et cette année 1 774, 40 €. Ça ne parle pas de la partie SIVOM qui est à part.

Contre : Abstention : Pour : 14

- CC : qu'est-ce qu'il en est des comptes du Centre Socio ? L'année dernière une contribution exceptionnelle a été demandé à toutes les communes ?

- MCB : on est sorti de la délibération.

- CC : ils vont pouvoir équilibrer un peu les comptes ? Qu'est-ce qu'il en est ? C'est mieux, c'est pareil ?

- MCB : on va attendre que Jocelyne arrive. Le SIVOM aussi, on est adhérent au SIVOM, le SIVOM est représenté au niveau du CA du Centre Socioculturel.

Jocelyne CONSTANTIN rentre dans la salle du conseil.

- MCB : Jocelyne qui est vice-présidente, Cyril avait une question et la question était où en est la situation actuelle au niveau du Centre Socioculturel ?

- JC : a priori, l'AG aura lieu le 3 juillet à 18 heures, le CA de clôture des comptes à lieu le 18 juin et aujourd'hui nous avons reçu dans le cadre du CSE les délégués pour leurs annoncer le licenciement de 2 salariés, puisque le secteur "jeunesse" est pour le moment mis en sommeil.

- CA : centre aéré ?

- JC : non, secteur "jeunesse", "aéré" c'est l'enfance. Quand on est en "jeunesse" on passe à 14 ans.

- CC : ce n'est pas le centre du mercredi, ce n'est pas les vacances ?

- JC : non, les centres de loisirs sont maintenus. J'ai passé tout l'après-midi à regarder les comptes, on ne sait pas si ça va satisfaire le commissaire aux comptes.

- CA : est-ce qu'ils ont des difficultés pour embaucher pour les centres aérés de l'été ou pas ?

- JC : on a revu l'organisation et là on revoit tous les salariés pour reventiler les compétences. On a supprimé aussi tout ce qui touchait l'illettrisme ça ne sera assuré que par des bénévoles, il n'y aura plus de poste dédié. Les subventions ont sacrément diminué également on attend aussi, dans le cadre de la PTSA, la Plate-forme Territoriale de Service aux Aidants (Conseil Départemental 79), on animait avec les maisons de retraite, la subvention d'habitude était annuelle et on a reçu un courrier du Conseil Départemental annonçant que pour le 1^{er} semestre il n'y aurait pas d'effet rétroactif. Il y a quand même 25 % d'un poste dessus, on attend de voir. Et puis demain, je rencontre la CAN Sabrina RENAUD qui vient par rapport aux personnes demandeurs d'emploi de plus 55 ans, voir là si on se repositionne là-dessus. Mais on attend de voir si on peut revoir les effectifs et là, le centre de loisirs, puisqu'il est à Mauzé, St Hilaire et Epannes peut-être que l'on va revoir en fonction des inscrits...

- CC : pour fermer un centre ?

- JC : ça dépend, quelques fois, on fera en sorte que s'il n'y a pas suffisamment d'enfants sur Epannes, ils seront transportés par les soins du centre et amenés à Mauzé. Il s'avère aussi que sur Mauzé, du fait de la restructuration de l'école, on va avoir des problèmes au niveau des locaux. Est-ce que là ça va être quelque chose à géométrie variable, par rapport aux enfants qui sont accueillis le mercredi, il va peut-être falloir faire en sorte d'une organisation sur Epannes ou St Hilaire. Le commissaire aux comptes jusqu'à présent appelait ça des mesurette et il a fallu désigner des têtes. En plus, le directeur est en arrêt, n'a pas repris, la personne qui assure l'intérim n'est là que 3 jours par semaine. Là aussi, il faut tant salariés que bénévoles fassent que la structure fonctionne.

- MCB : au dernier CA, ce n'était pas des têtes qui étaient coupées, c'était des postes.
- JC : mais là, la fédération des Centres Socio a un cabinet d'avocat, on a reçu les 2 personnes en question. Il y avait quelqu'un qui était absent pour longue maladie depuis un certain temps, il devait reprendre son travail la semaine dernière, il ne s'est pas présenté, là aussi ça permet, pour nous qui devons prendre les décisions, ça va nous faciliter la tâche, pour abandon de poste, c'est comme ça que ça s'appelle, par contre l'autre personne, c'est quelqu'un qui a 45 ans, qui était dans l'animation. Mais par contre, le Centre s'est toujours évertué à ce que la formation fasse toujours parti lorsque l'on fait les entretiens annuels, de proposer de la formation et la personne en question on lui fait passer un DEJEPS, qui lui permet d'assurer les postes de direction, ce qui veut dire qu'en se repositionnant sur le marché du travail, il a des chances de trouver. Mais il y a énormément de structures en ce moment sur les Deux- Sèvres, de gros Centre Socio comme celui de Mauléon qui est en train de ... parce qu'un Centre ça fonctionne avec des subventions, quand les subventions ne sont pas au rendez-vous, c'est un peu compliqué.
- MCB : c'est demain que tu vois Sabrina ?
- JC : oui, elle vient demain matin à 9 h 30.
- MCB : tu me tiendras au courant.
- JC : oui, bien-sûr.
- MCB : moi de mon côté j'ai eu le questionnaire, il n'y avait pas grand-chose qui changeait.
- JC : Là, avec France-Travail, le problème maintenant avec ex Pôle-Emploi, c'est pour caler par rapport au poste de Bénédicte. Mais je pense qu'il n'y a pas trop de souci à se faire.

9 - Nature Solidaire : convention 2024 relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion :

- MCB : c'est une convention annuelle que nous repassons pour l'année 2024. Certains connaissent plus Nature Solidaire sous le nom d'AIPEMP. Ça aussi, c'est de l'aide à l'insertion, ce sont des chantiers d'insertion, qui au début étaient dédiés au bûcheronnage, qui ont changé avec le temps, pour qu'il y est des femmes qui puissent être accompagnées, le bûcheronnage c'était plutôt masculin, maintenant on est plus, sur de la production de légumes, il y a aussi de la restauration et protection du milieu, mais il n'y a pas que ça. Par contre, il y a une chose à voir au prochain conseil car on ne l'a pas prévu là, ce sont les délégués. Les 2 délégués qui nous représentaient sont Jean-Marie et Lucie. Lucie par son emploi n'arrive pas à aller aux réunions, Jean-Marie ne le fait jamais savoir, mais n'y va pas non plus. Ce serait bien qu'on nomme 2 nouveaux délégués qui seront disponible pour aller vers Nature Solidaire.
- JC : pour information l'AIPEMP faisait parti du Centre Socio, qui a sans doute conduit, puisque le Centre Socio a 30 ans, un moment donné, à la situation actuelle.
- MCB : ça a sérieusement aidé.
- JC : oui, le chantier d'insertion était accolé et ça avait été décidé, à cette époque-là, par le maire de Mauzé et la CAF qui nous a mis dans l'obligation de désarrimer le chantier

d'insertion. Ce qui permettait à cette époque-là , le poste de directeur était sur les 2 structures. Il y avait un demi-poste sur le Centre Socio, un demi-poste sur l'AIPEMP.

- MCB : il y a eu des années pas faciles d'ailleurs.

- JC : absolument.

Contre :

Abstention :

Pour : 15

10 - Mutualisation d'achat d'une solution numérique visant à développer les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde à l'échelle de la CAN - Approbation de la convention de groupement de commandes :

- PW : déjà, je vais vous parler du Plan Communal de Sauvegarde. C'est un outil d'aide à la gestion de la prise de décision à la disposition du maire, qui a la lourde responsabilité d'assurer la direction des opérations lorsqu'une crise intervient et qui lui permet d'organiser les moyens dont il dispose pour faire face à l'événement. Nous avons dans ce plan différents risques : les inondations, le séisme, on en a eu un mais on n'a pas eu besoin de mettre en route le PCS, par contre dans les communes voisines qui ont dû le faire notamment pour reloger les gens qui ne pouvaient plus loger dans leur maison, de retrait gonflement d'argile, tempête, canicule, mais aussi les risques chimiques, on en a eu un exemple à Niort où une usine chimique a dysfonctionné, les transports de matières dangereuses c'est plus pour Mauzé que pour nous parce que ils ont la nationale 11, mais on ne sait jamais et puis, les risques sanitaires notamment les colonies d'insectes qui sont vecteurs de maladies. Ce PCS avant 2021 était obligatoire pour les communes supérieures à 1 000 habitants, sauf qu'à Usseau, il est fait depuis le mandat de Gilbert GOLAZ, c'était Bernard POUPLET ancien pompier de Paris qui avait élaboré ce plan, que j'ai repris après sous le mandat de Sébastien DUGLEUX et que j'ai réadapté depuis la fusion des 3 communes en nous mettant les différentes responsabilités, puisque dans un PCS vous avez différents responsables qui sont :

- le directeur des opérations et de secours, qui est Mme le Maire
- suppléante la 1ere adjointe Monique GRATALOUP
- responsable des actions communales Pascal WIERZBICKI, ainsi que Christine AUDE et Sophie LATROMPETTE, qui sont 2 anciens pompiers et François PETORIN
- responsable logistique Florent GIBault avec Olivier MARION, Cédric MOREAU et Jean-Marie BERTAU
- responsables population, pour reloger des gens, déplacer, accueillir, aider c'est Myriam LIXON, Jocelyne CONSTANTIN, Lucie BERTHELOT
- le secrétariat Mickaël RENAUDEAU et Barbara GIMONT
- relations publiques, car c'est très important, il y a une partie communication, c'est Nadine WIERZBICKI, Cyril CHAT et Patrice VIAUD

Depuis 2021, avec la loi MATRAS ils imposent maintenant la rédaction d'un PCS pour toutes les communes et ils demandent à ce que l'on réfléchisse à un plan inter-communal. L'idée, c'est ce que j'avais déjà fait, c'était d'interagir avec les communes voisines, notre plan a été communiqué à toutes les communes périphériques. Depuis 2024, ça change et là on nous impose l'élaboration d'un PICS (Plan Inter Communal de Sauvegarde) et la CAN a mis en place

un département de gestion qui est piloté par un officier supérieur de Gendarmerie et il se propose d'adhérer à un groupement de commande en faisant appel à un développeur pour que l'on puisse mutualiser tous les PCS, de les standardiser pour qu'ils soient compatibles et de mettre en commun tous les moyens. Je vais vous donner un exemple : il suffit que l'on ait une crise ici et que l'on doive accueillir des gens dans la salle des fêtes, il nous faut des lits picots, dans la commune on n'en a pas, Niort, ils en ont plusieurs centaines, et bien dans le cadre de ce nouveau plan, Niort pourra nous prêter ce matériel qu'on leur demandera. Ce sera prévu.

- CA : ce plan là se fera au niveau de l'Agglo ?

- PW : oui.

- MCB : il y aura des interactions avec les autres communes, comme ça tout est inventorié en termes de matériel, d'hommes, etc...

- CA : il faut faire un inventaire des moyens de chaque commune, en fait ?

- MCB : pour une logistique plus performante, que si on était seul.

- PW : ce n'est pas marqué dans la délibération, mais je pense que vous allez me poser la question, cette adhésion a un coup, bien évidemment. Il y a 4 niveaux qui nous sont proposés.

Voir tableau ci-dessous

- PW : le niveau 1 à 500 € HT par an est le niveau que l'on vous propose dans la signature de la convention. Si on ne le fait pas, on est obligé de revoir notre schéma, de revoir notre PCS en suivant le schéma de standardisation pour l'inclure dans le PICS, c'est un boulot faramineux. Il y a une question que je poserais à la prochaine réunion, nous avons des outils de communication. Nous par exemple, nous avons Panneau Pocket, c'est un outil dont on peut se servir pour alerter, puisqu'il y a une fonction "alerte", mais les communes voisines ont un autre outil, pas le même et ils ne sont pas compatibles entre eux, il va falloir que l'on standardise ça aussi.

- MRM : pourquoi il n'y a pas marqué là-dessus les niveaux...

- MG : les tarifs ?

- PW : et bien je viens de vous les dire.

- MG : oui, mais ce n'est pas inclus dans la présentation.

- MCB : c'est un oubli.

- PW : quand je m'en suis rendu compte, j'ai sorti la feuille des tarifs, si tu veux je peux même te la donner. Pour les grosses communes qui ont adhéré à 1 500 € sauf Niort à 3 000€, il faut savoir qu'eux non pas du tout de PCS, peut-être que l'année prochaine ils vont adhérer à 500 €. Là, ils adhèrent à 1 500 € car ils n'ont rien de fait. Tous les autres en grande majorité ont adhéré pour 500 €.

- MG : Pascal, ça tu peux nous le copier et nous l'envoyer ?

- PW : oui.

- CA : le souci de tous ces plans sur un même modèle, c'est que ça va être délégué et je trouve que ça désengage les communes et les gens qui devront s'impliquer en cas de mise en place du plan.
- PW : non, parce que de toute façon le directeur des opérations sera toujours le Maire, sauf s'il y a une crise vraiment intercommunale où là, la Préfecture peut prendre la main.
- CA : ils prendront la main de toute façon.
- PW : en règle générale, oui. Mais il faut savoir que quand la commune prend la main ils peuvent faire le PC opérationnel, c'est eux qui le mettent en place, notamment avec les services de secours, mais le Maire reste quand même le directeur des opérations.
- CA : forcément, ils ont besoin de quelqu'un qui connaisse la commune.
- CA : combien de fois on a vu des gens de Niort ou d'ailleurs arriver sur le terrain et au mauvais endroit et chercher pendant ¼ d'heure et on les voyait tourner.
- PW : de toute façon le Maire est toujours directeur des opérations de secours et un de ses adjoints spécialistes.
- NW : je peux les mettre dans le compte-rendu.
- MCB : oui.
- PW : pour nous, c'est le niveau 1 à 500 €, c'est la grande majorité des communes de la CAN qui ont adhéré à ce niveau-là, parce qu'ils avaient déjà un PCS, donc il suffit maintenant de le standardiser pour qu'il rentre dans les bases intercommunales.

Contre :

Abstention :

Pour : 15

ANNEXE 1 - CONVENTION

Proposition de solution :

Le coût financier estimatif pour la commune participant au groupement de commande :

Offre	Abonnement	Outils
Niveau 1	Coût estimé 500 euros HT/an	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution du PCS, - Interface directe PICS, - Annuaire de crise, Inventaire de ressources (communales, intercommunales et privées) , - Les enjeux, Les risques (installations classées), - Des scénarii, - Des fiches actions de gestion de crise, - L'organigramme, - Les arrêtés municipaux, - Main courante tableur
Niveau 2	Coût estimé 1500 euros HT/an	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie à froid , - Cartographie à chaud, - Suivi du plan d'action avec le scenario préétabli. + Niveau 1 + 1 rdv annuel sur l'état du PCS
Niveau 3	Coût estimé 3000 euros HT/an	<ul style="list-style-type: none"> - Main courante numérique - Gestion des interventions - Gestion des centres d'accueil - Gestion des personnes vulnérables pour le plan canicule - Interconnexion des outils + Niveau 2

Le coût financier estimatif pour la commune ne désirant pas d'abonnement PCS :

Outil numérique de remontée d'informations vers le PICS	Coût estimé 250 € HT/an
---	-------------------------

Autonomie de la commune dans l'implémentation de l'interface pour la remontée d'informations vers le PICS

Questions diverses :

- MCB : le groupe de travail concernant le devenir des mairies déléguées. Ils se sont réunis et nous font un petit point de leur avancée.

- ML : On a fait une réunion mercredi dernier, nous étions 4 : Jocelyne, Florent, Laure de Thorigny et moi-même, ce qui ressort de cette réunion c'est que l'on a décidé de rédiger un questionnaire qui sera assez bref, pour faire un sondage auprès des habitants concernant le devenir des mairies déléguées, sachant que le problème principal de la suppression des mairies déléguées c'est l'état civil, qu'il faut que l'on puisse régler, bien-sûr. On a constaté, après avoir consulté les éléments fournis par Barbara notamment, que les mairies déléguées n'avaient pas été fréquentées depuis 2 ans. Nous avons décidé, il y a un moment déjà, de ne plus assurer de permanence physique dans mairies déléguées et autoriser, bien-sûr les demandes de rendez-vous que les habitants pourraient nous faire parvenir et malgré le fait que l'on ait communiqué là-dessus, il n'y a eu aucune demande de rendez-vous, ni à Priaires, ni à Thorigny. Le problème étant que ces locaux sont quand même à entretenir au niveau du chauffage, parce que l'on constate quand même des dégradations notamment à Priaires dans notre ancienne salle de réunion pour le conseil municipal, le sol est en pierre, les murs commencent à faire ressortir des taches d'humidité, etc... parce qu'il n'y a pas de fréquentation de cette partie du bâtiment.

- 1^{ère} question : faut-il maintenir ces mairies déléguées et la représentation par un Maire délégué ?
- 2^{ème} question : si on supprime les mairies déléguées est-ce que vous avez des suggestions à faire quant à l'utilisation de ces bâtiments ?

On a une 1^{ère} piste qu'on a déjà un petit peu travaillé, c'est sur Thorigny. On pourrait très bien faire un logement social dans les bâtiments, puisque le contexte s'y prête. Ça pourrait se faire sans un budget extraordinaire et puis le point le plus épineux, c'est Priaires, puisque la mairie jouxte la salle des fêtes, elle est très souvent louée, ce qui apporterait des nuisances sonores, ce serait très difficile si c'était un logement.

- MRM : faire un agrandissement de la salle des fêtes, du coup...

- MG : c'est difficile, vu l'infrastructure c'est des murs porteurs.

- ML : à voir, c'est une idée à creuser, par contre au niveau du budget ce n'est pas réalisable maintenant. je ne pense pas que ça puisse se réaliser pendant notre mandat.

- JC : c'est des petites pièces, avec les murs porteurs...

- MG : peut-être l'ancien bureau qui peut servir de petite salle de réunion.

- JC : on a bien dit des salles de réunion pour les assos...

- ML : dans le groupe on a exclu un logement.

- JC : c'est incompatible avec la salle des fêtes.
- FG : après on verra ce qui va ressortir du questionnaire.
- MG : les habitants peuvent faire des propositions, c'est ça qui est intéressant d'ailleurs.
- ML : concernant les bâtiments on a dit que l'on n'interrogeait que les habitants de Priaires et de Thorigny. Après se pose la question plus théorique, générale du maire délégué.
- MRM : tout à l'heure tu disais que l'on mettait tout le monde à la même échelle, mais là le questionnaire par contre on le fait passer qu'à Thorigny et Priaires...
- FG : je suis de Thorigny, je peux répondre, je dis oui c'est vrai, c'est ce que j'ai dit parce que je vois VDM en tant que commune, sauf que sur les mairies déléguées déjà aujourd'hui Usseau étant la mairie de VDM, ça ne change rien pour les habitants d'Usseau.
- MRM : on peut avoir des idées constructives si on habite Usseau et pas Thorigny ou Priaires.
- FG : je vais finir... Si on interroge les gens d'Usseau, de Thorigny et de Priaires, on met des questionnaires chez tout le monde, sur les réponses d'Usseau, Thorigny et Priaires n'auront rien à dire.
- ML : ben, oui, puisque la majorité...
- FG : parce que si les gens nous demandent des déplacements : ben, c'est mieux parce que c'est plus proche de chez nous d'avoir la mairie déléguée à Thorigny ou à Priaires, ceux d'Usseau ça ne les dérangera pas du tout car ils iront toujours à Usseau.
- MRM : je le conçois complètement, cette remarque, mais...
- FG : après sur l'autre où on demande la partie suggestion, là je te rejoins, plus on a d'idées là c'est sûr. Mais sur l'autre fait, c'est qu'il y a plus d'habitants sur Usseau et Usseau ça ne leur changera rien, les gens d'Usseau ne viendront pas à Thorigny ou à Priaires.
- MRM : d'accord, je comprends le point de vue. Maintenant, moi ça m'est déjà arrivée dans d'autres circonstances que VDM de voter sur des sujets qui n'était pas pour moi, mais on ne pense pas pour nous propre, on pense pour les autres, parce que l'on est sur VDM on peut très bien exprimer un point de vue qui soit complètement ...
- FG : c'est anonyme le questionnaire, dans ce cas on fait Priaires, Thorigny et Usseau, si on sait le nombre de feuilles que l'on a à Thorigny, à Priaires, à Usseau on peut dépouiller séparément. Admettons que Thorigny et Priaires disent "nous on veut les garder", Usseau de l'autre coté peut dire "non", et bien les autres pourront dire ce qu'ils veulent...
- MG : c'est l'objet d'un deuxième.
- PW : il ne s'agit que des mairies annexes, est-ce que l'on continue ou pas, donc ça n'intéresse que les gens qui y sont attachés.
- MG : on oublie un point, c'est l'Etat Civil qui s'y trouve et les archives.
- MCB : ça c'est le côté administratif.

- MG : oui, ça c'est le côté administratif, mais qui n'empêche, est un vrai problème, car on ne peut pas déménager les archives, Etat Civil et dossiers comme on veut. C'est-à-dire qu'on ne peut pas les ramener à Usseau.
- PW : c'est même le procureur de la République qui prend la décision de faire déménager l'Etat Civil.
- CC : c'est les habitants de Thorigny et Priaires qui sont concernés.
- FG : sur l'Etat Civil et tout ça, oui. C'est quand même, comme Myriam l'a dit, que ce soit un décès, une naissance ou quoique ce soit, la secrétaire doit prendre sa voiture, aller à Thorigny ou à Priaires pour faire les recherches, c'est une heure de boulot...
- MG : qu'elle ne passe pas ailleurs.
- FG : si tout est là et bien voilà, mais ceux d'Usseau n'auront rien à voir avec ça. C'est un peu ça le plus gros souci au niveau de la commune.
- MCB : je pense qu'il faut peut-être quand même se tourner vers ou l'association des Maires ou la Préfecture pour voir la définition des mairies déléguées
- JC : voir ce qu'est-ce que ça entraîne d'avoir une mairie déléguée.
- MCB : est-ce qu'administrativement parlant on veut sortir notre Etat Civil de là-bas, est-ce que l'on peut le ramener.
- MRM : voir quelles sont les démarches auprès de la Préfecture...
- MCB : au niveau de la loi qu'est-ce qui est dit pour pouvoir sortir ces éléments là-bas. Est-ce que c'est réellement dire "et bien non il faut enlever ce statut de mairie déléguée", à ce moment on rapatrie tout sur Usseau. Est-ce que ça veut dire que le Maire délégué n'est plus, ce qui enchaîne. Il y a encore ces détails.
- JC : et qui impacteront pour la prochaine élection.
- MCB : oui, tout à fait.
- JC : il n'y aura plus de Maires délégués.
- CC : de toute façon, vu le nombre de conseillers municipaux, je crois que c'était déjà acté ?
- MCB : le nombre de conseillers municipaux ? oui, parce que c'est la commune nouvelle qui avait apporté plus de conseillers par le fait d'avoir créé la commune nouvelle. Normalement, au prochain mandat ça devrait revenir à 17.
- CC : ce n'est pas 15 ?
- MCB : non. Ça c'est de fait, ça ne changera pas. Si on reste comme actuellement, ça veut dire que dans le prochain conseil il y aura quelqu'un qui sera défini comme Maire délégué de Priaires, Thorigny et Usseau et qui n'est pas obligé d'être habitant, le Maire délégué n'est pas obligé d'être habitant de Priaires. Est-ce que c'est logique ou pas ?
- MG ; est-ce que ça une importance pour les habitants ?

- MCB : est-ce que l'on est VDM ? Pour moi, Priaires doit être considéré comme Antigny, comme Ussolière, comme Olbreuse, sinon pourquoi faire un ensemble si on n'a pas les mêmes règles. Vous continuez sur votre questionnaire, et nous on s'informe auprès de l'association des Maires et de la Préfecture. C'est bien que ce soit réfléchi et puis ça évolue toujours. Un autre point, le SIEDS-SEOLIS va nous installer une borne électrique pour les voitures, au niveau du parking à coté de l'église, c'est 100 % financé par SIEDS-SEOLIS, ça devrait être fait avant la fin de l'année.

- PW : ce sera une borne payante pour les usagers ?

- ML : oui, l'utilisation est payante, l'installation de la borne nous est offerte.

- MCB : je vais vous envoyer dans vos boîtes mail la copie et l'enveloppe du courrier qui m'a été remis dans la boîte aux lettres lors de la super randonnée "découverte des moulins". Je pense que ces habitants ne savent pas trop où ils habitent : "code postal 79210 - MAUZE", bravo ! Bravo les gens de ... donc je vais vous envoyer la copie de tout ça par mail dès ce soir. J'aurais d'ailleurs quelques réponses aux sujets, je n'irai pas plus loin.

Concernant les élections nous avons eu un taux de vote à 58 %, il y a eu 34 % des voix. Les rendez-vous à venir: demain, j'ai une visio PTT justement pour voir le référent des boîtes aux lettres pour finaliser le recensement des boîtes aux lettres. Nous avons mercredi un rendez-vous avec la CAN pour le transport scolaire, il y aurait certainement l'idée de fusionner les 2 bus de l'école primaire. Aux vues de nombre d'enfants sur Olbreuse, c'est-à-dire 1 voire 2, ils vont voir pour qu'il n'y ait plus qu'un seul bus qui ferait le tour. A vérifier en termes de délai de temps.

- CC : question sur le stationnement des bus.

- MCB : alors le stationnement des bus, on va en reparler mercredi matin.

- CC : parce qu'ils se garent toujours au même endroit ? on est bien d'accord ?

- MCB : non. il doit se stationner là-bas.

- CC : j'étais encore bloquer ce matin.

- MCB : ils n'exécutent pas ce que... Il y a un salon de Maires du 79 qui a lieu le 20 juin à Noron. On rencontre le CAUE pour que l'on puisse avancer sur notre projet de sécurisation de l'école le 24 juin à Niort, peut-être que derrière ça il y aura un conseil municipal à établir, s'il y a des choses à faire avancer, j'espère. Fêtes des écoles 28 juin, kermesse 29 juin, élection 30 juin et 7 juillet.

- CA : le 24 juin c'est quoi ?

- MCB : le CAUE, on va rencontrer à Niort, ils nous redonnent les résultats, ils ont revu tout, poste par poste, pour encore rechercher des économies et avancer. On va voir le rendu, normalement le 24 juin et après ça j'espère que l'on pourra lancer une partie des études pour commencer quelque chose l'année prochaine. On peut peut-être vous envoyer le document DRAC dématérialisé. Tour de table, il y a des points ?

- JC : c'est par rapport au projet micro-forêt. Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, la CAF nous fait l'obligation de faire du CLAS DEHORS ainsi que l'équipe enseignante,

puisque la formation est gérée aussi avec la conseillère pédagogique de l'éducation nationale, donc c'est l'époque où il faut écrire le projet pour la CAF, il serait intéressant que l'on ait le projet micro-forêt, est-ce que ce que nous on va écrire par rapport au CLAS ça peut s'imbriquer dedans, il y a des choses qui se rejoignent, etc...

- MCB : oui, à ce moment-là quand on démarrera...

- MG : on vous fera inclure dans le groupe

- JC : l'autre jour quand j'ai discuté avec la conseillère pédagogique, parce qu'avec Julie PINAUD elle travaille aussi par rapport à la CLASSE DEHORS, c'est vrai que si on fait des actions sur une commune autant que ce soit aux bénéfices de tout le monde et les enfants de la classe entière, puisque c'est la moyenne section et nous les enfants à la scolarité, de manière à ce que ça ait un sens.

- MCB : oui, parce que nous avons informé la directrice qu'il fallait qu'elle réfléchisse au sujet.

- JC : par rapport à l'autre terrain où l'on va sur Chambeaux, voir comment...

- MG : et surtout comment rejoindre le terrain qui est en face du lavoir.

- JC : oui, on a quand même discuté et Cyril était là, dans le bilan du CLASS, c'est au niveau de la dangerosité. Autant quand on va aux Chambeaux il n'y a pas de souci, ils peuvent courir, être en grande liberté, si on veut poursuivre cette méthode d'apprentissage, qui est quand même quelque chose d'intéressant pour les enfants, qu'ils apprennent, c'est de dire est-ce que là il pourrait y avoir, je ne sais pas, je vous pose la question, un genre de mini abri, car lorsqu'il pleut si on est à l'abri c'est plus facile, on ne va pas rendre les enfants aux parents complètement à tort.

- FG : c'est quelle classe qui va dehors ?

- JC : les petits et les moyens. Cette année c'est la moyenne section, ça peut changer, mais nous à l'accompagnement à la scolarité on a du CP au CM2.

- FG ; les instits peuvent essayer d'amener les enfants sous la pluie.

- MCB : mais ça la maîtresse elle le fait.

- FG : il faut passer aux parents les mots, je vous en parle en connaissance de cause, ma femme le fait et ils y vont vraiment habillés pour la pluie, j'ai vu des vidéos, c'est vrai que les gamins apprennent énormément et c'est hyper marrant de voir les gamins sous la flotte.

- NW : oui, mais le problème ce n'est pas les enfants, c'est les parents.

- CC : si j'ai bien compris, c'est d'avoir un local fermé pour pouvoir déposer des bottes...

- JC : s'il y avait eu le projet, c'est de dire quand on écrit un projet on peut mettre une annexe avec les Chambeaux.

- CA : après rien n'empêche même si ce n'est pas finalisé d'en parler et de prévoir.

- JC : là on les a fait dessiner, on a fait plein de choses, c'était bien car il a fait un temps extra, mais c'est assez difficile de faire dessiner un enfant avec la pluie qui lui tombe sur la tronche ou confectionner des choses comme on a fait l'autre jour, c'est assez compliqué.

- MCB : OK, donc je fais le lien.
- JC : merci.
- MCB : est-ce qu'il y a autre chose ? Cyril ?
- CC : je voulais parler de la kermesse.
- MCB : kermesse, donc le 29.
- CC : sur le stade.
- MCB : à savoir s'il ne fait pas beau, comment...
- CC : et bien, s'il ne fait pas beau on est dehors.
- MCB : il n'y a pas de rapatriement sur la salle Parisette.
- CC : je n'y avais pas vraiment réfléchi.
- MCB : il faudrait, car nous le lendemain il y a les élections, il faudra s'organiser.
- CC : étant donné que c'est l'année olympique, j'avais idée de révolutionner un peu la kermesse telle quelle est connue sur Usseau depuis une petite dizaine d'années, c'est-à-dire structures gonflables, c'est toujours la même chose. J'avais eu l'idée de faire des olympiades style les kermesses d'autrefois, courses en sac, courses à l'œuf... Ça devait se faire au mois de septembre, donc ça date de cet été, cette idée là, au mois de septembre j'ai voulu en parler aux maîtresses, j'ai appris que le spectacle était le vendredi soir et pas le samedi matin, donc l'idée est tombée à l'eau et vu que j'en avais parlé à tous les membre de l'APE et qu'ils avaient trouvé l'idée intéressante, du coup on maintient quand même, mais sans les maîtresses, ce qui est dommage. Mon idée était de faire 4 équipes et chaque maîtresse était capitaine d'une équipe, ça créait du lien, malheureusement les maîtresses ne seront pas là. Ce sera le matin avec remise des prix, on va acheter des médailles pour tous les enfants et l'après-midi on va avoir les structures gonflables.
- MCB : tu nous as envoyé le flyer ?
- CC il est sur le portable.
- MCB : qu'on puisse le mettre sur Panneau-Pocket. Tu nous l'enverras en dématérialiser. J'ai oublié une date le 22 juin c'est la fête de la musique à Usseau au stade.

Fin de séance à 21 h 52 .

Le Maire,
Marie - Christelle
BOUCHERY



secrétaire de séance :

WIERZBICKI Nadine